

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 63 (1971)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cinquante ans du Cartel syndical cantonal neuchâtelois

En 1921, quelques hommes courageux ont décidé, en vue d'une action mieux concentrée, d'unir les différentes sections des syndicats neuchâtelois en un cartel cantonal. L'action de cet organe faïtier au cours de ses cinquante ans a permis à la classe ouvrière neuchâteloise de s'affirmer et de devenir consciente de sa puissance.

Aujourd'hui, les syndicats du canton de Neuchâtel sont ceux qui peuvent enregistrer avec satisfaction le plus haut degré d'organisation syndicale de l'ensemble de notre pays.

L'Union syndicale suisse se réjouit d'apporter aux travailleurs neuchâtelois ses vœux et félicitations à l'occasion du cinquantenaire de leur cartel syndical qu'elle remercie pour son activité bienfaisante. Pour marquer l'importance de cet anniversaire, l'USS consacre le présent numéro de la *Revue syndicale* à cet événement.

Le Comité syndical

La rédaction de la Revue syndicale